

SPÉCIAL
DÉPENDANCE

On en parle

SÉCURITÉ SOCIALE FAUT-IL CRÉER UNE 5^e BRANCHE ?

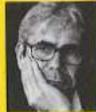
Le Comité consultatif national d'éthique propose cette solution afin de financer la dépendance liée au "grand âge". Une éventualité que n'exclut pas Emmanuel Macron.

Véronique Hansinger

NOS EXPERTS



Jean-Marc Aubert
directeur de la Drees, le service des études du ministère de la Santé



Pr Régis Aubry
Comité consultatif national d'éthique



Marie-Anne Montchamp
présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



Didier Sapy
directeur général de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA)

La France compte 1,5 million de personnes de plus de 85 ans dont la moitié est dépendante. En 2050, elles devraient être 4,8 millions. Pour faire face à ce défi, le gouvernement a lancé une concertation sur le grand âge et l'autonomie, préambule à son projet de réforme. Une des solutions est de créer une nouvelle branche de la Sécurité sociale aux côtés de la maladie, des accidents du travail, des retraites et des allocations familiales. L'idée – d'abord lancée par Nicolas Sarkozy, en 2007 – est défendue par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) qui a consacré, en février 2018, un avis aux "Enjeux éthiques du vieillissement". En effet, cette dépendance engendre de lourdes dépenses que constatent les personnes âgées et leurs familles.

Développer une nouvelle forme de solidarité

Lors de sa grande interview télévisée, en février 2018, le président de la République avait répondu positivement à Jean-Jacques Bourdin, journaliste sur RMC, à la question de la création d'un "cinquième risque".

En juin 2018, lors du congrès de la Mutualité française, le chef de l'État rappelait que, "sur le grand âge, il est évident que nous ne pouvons plus longtemps différer la réponse à apporter en matière de dépendance", invitant à réfléchir sur la "part de la solidarité collective, sociale" et à construire "les mécanismes responsables de financement de ce nouveau risque". Des besoins évalués entre 8 et 10 milliards d'euros rien que pour recruter 210 000 professionnels au chevet des personnes âgées dépendantes, selon un récent rapport de deux députées LREM et France insoumise. L'importante mobilisation des personnels des maisons de retraite au printemps dernier avait déjà donné un écho puissant à la réalité du sous-financement de ce secteur. « Un des enjeux majeurs de l'accompagnement des personnes âgées est de développer de nouvelles formes de solidarités, explique le Pr Régis Aubry, rapporteur de l'avis du CCNE. La cinquième branche serait un levier pour assumer ces dépenses plutôt que d'inciter les gens à s'assurer individuellement. » Encore peu souscrites, des offres d'assurances dépendance existent sur le marché. Mais ce risque est

aussi déjà pris en charge, pour partie, par la collectivité. En effet, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dispose d'un solide budget annuel de 26 milliards d'euros dont 21 viennent des crédits de l'Assurance-maladie. « La CNSA a été créée en 2004 après la canicule de l'été précédent, rappelle Marie-Anne Montchamp, sa présidente. Le législateur avait alors décidé qu'il fallait mobiliser la solidarité nationale pour financer un meilleur accompagnement des personnes âgées. » Ses ressources propres sont issues de la "journée de solidarité", fixée au lundi de Pentecôte et qui auront rapporté 2,42 milliards d'euros en 2018. Elle perçoit aussi des taxes sur les revenus du capital, sur le tabac et sur les pensions des retraités imposables. Cette masse d'argent est ensuite distribuée aux départements qui versent l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes vivant chez elles, en fonction de leurs besoins : aide-ménagère, portage de repas, matériel (déambulateurs...). L'APA permet aussi de couvrir une partie du budget des maisons de retraite, à côté des soins financés par l'Assurance-maladie et des

60% DES RÉSIDENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES SONT ATTEINTS DE LA MALADIE D'ALZHEIMER.



frais d'hébergement payés par les familles. « La difficulté est que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueillent aujourd'hui des personnes de plus en plus vulnérables », souligne Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Synerpa, la fédération des maisons de retraite privées.

Mieux aider les familles

Dans ce contexte, quels seraient les avantages à créer une branche de la Sécu à la place de la CNSA ? « Une branche donne de la visibilité dans le sens où elle a des ressources dédiées qui servent à financer des prestations sociales qui sont universelles », explique Jean-Marc Aubert, directeur de la Drees, le service des études du ministère de la Santé. Pour les familles, elle simplifierait des dispositifs insuffisants sur le plan financier et complexes sur le plan réglementaire, en plus d'être inégaux selon les territoires. Le CCNE dénonce en effet des disparités dans les montants de l'APA en fonction des départements. Le débat sur une branche dépendance pose aussi

une question déjà soulevée par le sujet des allocations familiales. « On peut s'interroger s'il faut verser la même chose à tout le monde ou moduler la prestation en fonction des revenus de la personne », précise Marie-Anne Montchamp. Pour autant, « créer une nouvelle branche ne va pas apporter de nouvelles ressources », met en garde Jean-Marc Aubert. « Face au défi du vieillissement, il n'est pas question de réaliser un simple tour de passe-passe sans financement

La création de cette 5^e branche aiderait les familles à y voir plus clair dans les dispositifs financiers et réglementaires.

supplémentaire », abonde Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT.

Trouver des financements

Seconde journée de solidarité, cotisations sociales sur les salaires, hausse de la CSG ? « Le choix politique est de décider si la société doit faire face solidairement aux enjeux du vieillissement ou si c'est une approche plus individuelle qui est choisie », dit Didier Sapy, directeur général de la FNAQPA, la fédération des établissements du secteur non lucratif. « On ne peut pas calculer mécaniquement le coût que va engendrer le vieillissement, rappelle Jérôme Voiturier, directeur de l'Uniopss, la fédération des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social. Pour améliorer les prestations et les conditions de vie des personnes âgées dépendantes, il va falloir dépenser plus mais surtout réfléchir plus globalement sur les trajectoires des personnes âgées. » Aménager le logement grâce à la domotique ou développer les résidences pour personnes âgées sont des solutions qui permettent de répondre à la perte d'autonomie pour un coût moindre et un meilleur confort.

EHPAD : UN COÛT TRÈS LOURD POUR LES FAMILLES

Un Ehpad, ou établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, coûte cher. Voici comment il est financé :

30% par l'Assurance-maladie pour rémunérer les médecins coordinateurs, les infirmières et les soins.

10% par l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) versée par les départements pour rémunérer les autres personnels et certains matériels.

60% par le résident lui-même pour couvrir les frais

d'hébergement et de nourriture. Si ses revenus sont insuffisants, ses enfants doivent compléter au titre de l'obligation alimentaire. Pour les familles plus démunies, les départements complètent à travers l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

1 800 € C'est, par mois, le coût moyen à la charge du résident dans le public, 2 000 € dans le secteur associatif et 2 300 € dans le privé.